

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 juillet. — On lit dans le *Morning Herald* :

« Voici ce que mandent des correspondances sur les dernières négociations ouvertes avec la Porte relativement à la navigation de la Mer-Noire. Le schooner de guerre français la *Mésange*, qui devait prendre à bord le savant voyageur M. Texier et le conduire à Trébisonde, a été forcé de renoncer à ce projet, et hier il a mis à la voile pour la côte de Caramanie. La Porte avait d'abord accordé le firman demandé, par la considération que la *Mésange* n'était pas un bâtiment de guerre; mais le sultan ayant conçu la crainte que lord Ponsonby ne fit une demande semblable pour la frégate anglaise la *Volage*, il fit prier instamment l'ambassadeur de France de ne pas user de la permission accordée; en d'autres mots, le firman fut annulé et l'amiral Roussin changea la destination du schooner. Il est évident d'après cela que la Russie veut faire observer l'article secret du traité d'Unkiar-Skelessi. La France ayant déclaré qu'elle regardait le traité comme non avenu, l'ambassadeur devait par tous les moyens en son pouvoir saisir l'occasion de prouver le mécontentement de son gouvernement, et c'est à lui une faiblesse impardonnable de lâcher pied. L'amiral Roussin a tacitement reconnu la validité du traité sans critique. Nous sommes curieux de savoir ce que fera la Porte, relativement au firman demandé par le bateau à vapeur le *Pluton*. »

FRANCE.

Paris, le 21 juillet. — La dépêche télégraphique suivante vient d'être affichée à la bourse :
Le général Harispe, au ministre de l'intérieur.

Bayonne, le 20 juillet.

« L'affaire du 16 s'est confirmé. On s'est battu sur les deux rives de l'Arga. A Larraya et à Artagona, sur la rive gauche, les carlistes ont été rejetés sur la Garda; sur la droite, ils se sont retirés sur Osteiza, et don Carlos à Estella.

« Cordova les a fait reconnaître le 17; on ne sait pas encore le résultat.

« C'est le 3^e bataillon de Castille qui a passé aux christinos. »

Les dernières nouvelles de la Catalogne confirment que les bandes factieuses ont été battues partout où elles ont été rencontrées. Le gouverneur de Berga leur a tué beaucoup de monde. Quatre bandes, sous le commandement supérieur de Samso, ont vainement cherché à s'emparer des positions de la Pobla; elles ont été repoussées avec perte par la garnison de cette ville. Elles n'ont pas mieux réussi à Gossols, où elles ont été également repoussées par les urbains.

Extrait d'une lettre d'Alger du 9 juillet 1835.

Les nouvelles d'Oran sont lamentables; le général Trezel s'est fait battre, les Français ont été tués avec des fusils français! Le brave colonel des chasseurs d'Afrique a été frappé au front d'une balle dans une charge, et son corps a été emporté par un Spahis qui l'a arraché aux Bédouins; la légion étrangère a honteusement pris la fuite, au moins le bataillon des Italiens, car les Polonais ont tenu.

Il existait une mésintelligence sourde à Oran entre le général Trezel et l'Emir Abdel Kader. Le 13 juin dernier quelques chefs de Douars arrivèrent à Oran et annoncèrent qu'Abdel-Kader mécontent de leurs relations avec les Français voulait les obliger à quitter le territoire qu'ils occupaient. Le général Trezel fit une démonstration hors la

ville et envoya à Alger prévenir le gouverneur de sa position, un officier fut envoyé pour lui recommander des mesures de conciliation, mais pendant ce temps les événements marchaient, et fatigué de son inaction le général Trezel se porta sur la rivière appelée le Sig avec ses troupes composées ainsi qu'il suit : 1 bataillon du 66^e de ligne, 1 bataillon italien composé de 6 compagnies, formant un total de 480 hommes; 3 compagnies de Polonais et 7 compagnies du bataillon d'infanterie légère d'Afrique; chasseurs d'Afrique 350 chevaux; une compagnie d'infanterie turque, une compagnie du génie; trois pièces de campagne et trois obusiers de montagne.

Tout alla bien jusqu'à ce que l'on fut parvenu au défilé de Mouley-Ismael, mais arrivé dans ces défilés on rencontra l'ennemi dans des dispositions qui paraissaient sérieuses: les fantassins arabes occupaient les pentes escarpées, les cavaliers les espaces les moins difficiles et les moins fourrés. Notre avant-garde se composait de quelques compagnies de Polonais, de deux escadrons de chasseurs et de deux obusiers; elle s'avança pour forcer le passage soutenu à droite par le bataillon du 66^e, à gauche par le bataillon italien; la tête hésita un peu. Ce fut alors que le colonel Oudinot chargea avec son escadron de lanciers. La charge s'effectua assez bien d'abord. Mais le colonel ayant été tué d'une balle à la tête, la confusion se mit dans les rangs. Cependant un effort général tenté vigoureusement réussit et les Arabes se virent contraints d'abandonner leur position. Ils furent même repoussés jusqu'à la plaine et réduits à tirer de loin. C'est dans cette plaine que la marche continua jusqu'au bord du Sig; les Arabes nous attendaient sur la rivière et nous en disputèrent le passage. Ils furent repoussés et le soir nous trouvèrent établis dans un des camps qu'ils occupaient avant notre arrivée dans cette position. Ce camp était situé sur les deux rives du Sig. Nous avions été attaqués à Mouley-Ismael par toutes les forces de l'émir Abdel-Kader. On les évalue à 8,000 cavaliers et 4,000 fantassins dont 1,200 organisés en bataillon à l'européenne; aussi comme il avait présenté des masses, sa perte fut-elle considérable. Quant à nous, nous eûmes 50 hommes environ de tués et 180 blessés.

On séjourna toute la journée du 27 sur le Sig. Deux fois pendant ce temps, l'émir Abdel-Kader envoya offrir d'arrêter les hostilités, et proposer l'échange de son oukil (ou ambassadeur) à Oran contre notre oukil près de lui, le chef d'escadron Abdala. Le général Trezel voulait bien y consentir, mais à condition qu'Abdel-Kader renoncerait à toute prétention sur les tribus de Zemela et des douaires, et accepterait toutes les conditions proposées le 13. Abdel-Kader ne répondit pas. Alors le général se voyant encombré de blessés, ne pouvant d'ailleurs aller attaquer Abdel Kader dans son camp situé au pied de ses montagnes dans une position qui lui donnait tant d'avantages de toute nature, prit la résolution de se porter sur Arzew. On se remit donc en marche le 28 dès l'aurore. Vers deux heures, lorsqu'on se trouva engagé dans un passage difficile, ayant à gauche des coteaux couverts de bois et à droite les rives marécageuses de la Macta, on se vit de nouveau et fortement attaqué. Les bataillons étrangers et le bataillon d'infanterie légère formaient l'avant-garde; le bataillon du 66^e l'arrière-garde. Le convoi des blessés se trouvait au centre avec les équipages: tous les efforts des Arabes se portèrent naturellement de ce côté et sur les derrières, ils percèrent la ligne avec une partie de leur cavalerie pendant que le reste et l'infanterie attaquaient notre arrière-garde. Un combat des plus acharnés s'engagea; la lutte fut longue et sanglante, et si une

partie de nos blessés fut massacrée, du moins leur sang ne resta pas sans vengeance.

Forcés à leur tour de toutes parts, les Arabes se retirèrent en désordre; il faut cependant avouer que ce combat nous coûta cher, car le désordre s'étant mis aussi parmi les nôtres, un assez grand nombre d'hommes périt, soit en se jettant sous le fer des Arabes à gauche, soit en se jettant dans les marais à droite. L'artillerie, qui depuis le commencement de l'expédition s'était parfaitement bien comportée, fut même obligée d'enclouer et de laisser sur le champ de bataille (dans les marais) une de ses pièces qui avait été démontée dans l'affaire du 26, et que l'on ne put conduire plus loin, faute de moyens de transport. Au reste, dès que cette affaire fut terminée, les Arabes se retirèrent en partie.

Quelques cavaliers seulement continuèrent à nous suivre et à tirer contre nous jusqu'à Arzew, où sans autre combat sérieux, nous arrivâmes le 28, avec une perte de 262 hommes tués et d'environ 300 blessés. Parmi les morts il y avait 10 officiers. Les bagages et le train ont été entièrement perdus.

L'infanterie est rentrée par mer à Oran; elle était sans chaussures et accablée de fatigue; l'artillerie a été également embarquée, attendu que le chemin d'Arzew à Oran n'est pas praticable pour les charriots. Le général Trezel et la cavalerie sont arrivés par terre dans la journée du 3 juillet.

La correspondance de Paris, contient ce qui suit, sous la date du 20 juillet :

« Un accident déplorable est venu interrompre hier la belle fête de Courbevoye. Au moment où la joute sur l'eau était la plus animée, un échafaudage, qu'on avait eu l'imprudence de construire sur le bord de la Seine, s'est écroulé, entraînant dans sa chute une soixantaine de personnes. Aussitôt les secours les plus empressés se sont dirigés sur le lieu de l'événement. Les barques des jouteurs se sont rassemblées, les plongeurs se sont précipités dans l'eau et ont été assez heureux pour sauver le plus grand nombre. On dit que plusieurs ont été retirés trop tard, que tous les efforts faits pour les rappeler à la vie ont été inutiles. En ce moment on ignore encore le nombre des personnes qui ont péri. »

« Un événement tragique a eu lieu avant-hier, à cinq heures du soir, dans la maison n^o 12 de la rue Saint-Jacques. Une sourde détonation s'est d'abord fait entendre, et pendant quelques minutes on n'a pu savoir de quelle maison le coup était parti. Bientôt un garçon perruquier monte l'escalier, et sa surprise est grande en voyant une femme presque sans vie, la tête penchée de côté, et à demi accroupie sur les marches. Malgré les soins les plus empressés, elle expira bientôt.

La victime portait dans son cabas un large ciseau de menuisier dont se servent habituellement les voleurs pour ouvrir les portes. Elle avait au sein une large blessure occasionnée par deux chevrotines. Des perquisitions furent faites à tous les étages de la maison, en commençant par le rez-de-chaussée et en continuant ainsi jusqu'au troisième étage, sans rien découvrir. Arrivés au quatrième, à la porte du nommé Brossier, l'on pénétra dans son logement, en tirant seulement une ficelle. Des soupçons planèrent alors sur lui; mais pendant qu'on se livrait à des conjectures sur son absence, celui-ci, qui était chez le marchand de vin voisin, se présente et donne les renseignements les mieux circonstanciés, d'où résulte la preuve la plus évidente que cet honnête artisan avait été volé l'an passé, et que pour punir les malfaiteurs, s'ils y revenaient, il avait établi dans le tiroir où il place ce

et de pa-

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1794;

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux sérenades que lui donnait la société

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'anneaux de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

qu'il a de plus précieux, deux pistolets chargés de chevrotines; que ces armes étaient arrangées de manière à foudroyer, celui qui essaierait d'ouvrir son meuble.

En effet, il ouvrit lui-même le tiroir avec la précaution requise, et on y remarqua que l'un de ces deux pistolets venait d'être déchargé; c'était celui qui avait donné la mort à la femme, encore inconnue, au moment où elle aura tenté de voler. On visita la porte, et bientôt on y reconnut les empreintes du ciseau trouvé sur cette malheureuse, et qui, une demi-heure avant, avait aussi été aperçu dans son cabas par un préposé de l'Hôtel-Dieu, où elle était allée visiter un malade.

— La chaîne des condamnés est partie aujourd'hui de Bicêtre, où elle laisse huit à dix malades. Dès cinq heures du matin, une foule immense, descendue du faubourg Saint-Marceau, hommes, femmes, enfans, assiégeait les avenues de la prison. Dans la file des voitures se faisaient remarquer plusieurs équipages élégans, garni de ces femmes à la mode que l'on rencontre d'ordinaire à d'autres spectacles. Des visages sinistres se montraient çà et là comme à un rendez-vous. La pluie, qui tombait par torrens, n'a pas dispersé la foule pressée sur la route. Au moment où le convoi a débouché des portes, tout le monde s'est rangé en deux haies épaisses, comme pour une revue.

Les charrettes qui portaient les condamnés, assis de chaque côté et les jambes pendantes, étaient escortées par la gendarmerie du département, qui devait les accompagner jusqu'à Versailles, et par la compagnie de gardes à pied qui forme l'escorte pendant le trajet entier. Les condamnés étaient généralement tristes, sous l'impression de leur honte et du malaise physique d'une telle situation. Ceux de Paris, race intraitable et fanfaronne, entonnaient le refrain du bague, malgré les rafales de pluie et de vent qui leur coupaient souvent la voix. Les voitures et les piétons se disputaient le pavé pour le suivre. De ces deux spectacles, de ces malheureux enchaînés et convoyés à la façon des pourceaux, de cette populace qui venait là se repaître de leur audace ou de leur faiblesse, il serait difficile de dire lequel était le plus pénible pour l'observateur.

(C. français.)

— Une proposition du plus haut intérêt pour le commerce a été faite à M. d'Argout pour être soumise au conseil général de la banque de France. Il s'agit de substituer à celui qui existe maintenant pour la confection des billets de cet établissement, un nouveau papier que l'auteur dit être à l'abri de toute imitation.

— Nous recevons la note suivante d'une source très-respectable :

« Les journaux de Londres font connaître une négociation nouvelle dont les résultats peuvent être du plus haut intérêt pour notre pays et pour l'Angleterre : il s'agit de la participation de capitalistes anglais à une entreprise industrielle faite en France, et dans laquelle ils entrent pour une somme importante de 40,000 livres sterling (ou 3 millions 500,000 francs). C'est peut-être la première fois que l'on voit les capitaux de nos voisins passer le détroit pour concourir à la prospérité de notre pays, au moyen de placements productifs. Quels progrès, depuis le temps où les deux gouvernemens sacrifiaient hommes et subsides dans le but de nuire leur commerce et leur industrie.

« L'entreprise à laquelle doivent s'appliquer les capitaux souscrits à Londres est le chemin de fer de la Loire, construit entre Saint-Etienne et Roanne, et destiné au transport des produits de notre plus riche bassin houiller. Ce chemin, par sa jonction avec celui de Lyon, établit en outre une communication entre le Rhône et la Loire, et il deviendra probablement la voie la plus suivie pour le transit des marchandises du midi au nord de la France.

« C'est à développer les avantages d'une position si heureuse que sont appelés les capitaux anglais, et l'on ne peut que féliciter les banquiers de Londres d'avoir montré, dans le choix de cette première affaire, des connaissances locales et une sagacité industrielle souvent trop rare chez les spéculateurs.

(Moniteur.)

Au milieu de toutes les déclamations stupidement accueillies par la multitude sur le fameux procès, on lit avec une sorte de consolation, les réflexions calmes et consciencieuses de M. Fonfrède publiciste de Bordeaux. Après avoir énergiquement flétri cette fausse philanthropie qui oublie les victimes des troubles politiques, pour ne s'apitoyer que sur les perturbateurs vaincus, le publiciste continue en ces termes :

« Jamais, depuis qu'il y a des sociétés politiques,

un pareil délire ne s'était vu. On aurait dit, en vérité, que les promoteurs de ce désordre moral tremblaient que la paix sociale ne se rétablît, et qu'ils voulaient absolument convaincre les ennemis du gouvernement, que, dans l'avenir, une impunité leur était assurée, afin qu'ils ne perdissent pas courage. — Pour atteindre plus sûrement cet admirable résultat, ils redoublaient d'ardeur éloquent, criant au gouvernement : *Vous devez proclamer l'amnistie, parce que le procès est impossible!*

« Mais alors la pairie, se levant comme le génie protecteur de la paix et de la liberté : — Vous dites que l'amnistie est indispensable, parce que le procès est impossible? Et nous répondons que c'est le procès qui est indispensable, précisément parce que vous soutenez qu'il est impossible. Une société tellement organisée que la répression légale des plus grands attentats serait impraticable, serait elle-même une société impossible.

« Et nous, nous pairs de France, conservateurs de la paix et des lois de la société française, nous lui épargnerons, à nos périls et risques, cette dernière honte et ce dernier malheur! La base de toute société, c'est la justice. Là où la justice serait devenue impossible; là il n'y aurait plus de société!

« Il a fallu trois mois durant, et sous une chaleur dévorante dans un édifice provisoire presque embrasé par le soleil, qu'une assemblée qui, en terme moyen, présente pour ses membres un âge de 65 ans, siégeât imployable, inébranlable, décidée à mourir à la peine, ou à rétablir la justice répressive dans tous ses droits, et à rendre à la société française les garanties que depuis 5 ans elle avait perdues. Voilà ce que la pairie a fait.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 22 JUILLET.

Jamais Bruxelles ne fut aussi rempli d'étrangers, aussi animé que depuis samedi où déjà les visiteurs ont commencé à arriver. Mais c'est sur tout vers le chemin de fer que se porte l'affluence. C'est pour les habitans de nos provinces une merveille que ce locomoteur qui entraîne 1500 personnes avec tant de rapidité que les contemplateurs de ce nouveau spectacle n'ont pas le temps de reconnaître leurs amis.

— Hier, au *Champ d'Asile*, un individu fort bien mis mangeait tranquillement une gauffre, lorsque tout à coup un étranger s'approche de lui, et le traitant de voleur, de scélérat : Tu devrais bien me rendre les 14,000 francs que tu m'as volés, lui dit-il, au lieu de faire le fashionable et de rouler en tilbury. Maintenant si tu l'oses, attaque moi! devant tout le monde je t'appelle fripon, voleur!... Pendant cette allocation, quelque peu assourdissante, l'individu continuait de manger sa gauffre, la tête un peu baissée. Quand il l'a eu fini, il est parti.

Le *Messageur* publie la dépêche suivante, adressée par les gouverneurs de province aux autorités sous leurs ordres :

15 juillet 1835.

« Vingt huit détenus, dont les noms sont indiqués à la suite de la présente, se sont évadés de Ste. Pélagie, à Paris. Comme il est possible que la plupart se sont dirigés sur la Belgique, je vous recommande l'exécution des dispositions de la circulaire du ministre de la justice du 30 octobre 1830, *Mémorial administratif*, n° 98, tome 34, et notamment les articles 1, 2, 3 et 8, et de ne laisser pénétrer en Belgique, venant de France, aucun étranger qui ne sera pas muni de passeport à l'extérieur, et en due forme.

« Si des étrangers, non munis de passeports, après avoir été renvoyés, s'obstinaient à vouloir rentrer en Belgique, il faudrait qu'ils fussent arrêtés et mis à la disposition de M. l'administrateur de la sûreté publique, et dans ce cas on devrait prendre toutes les précautions pour qu'ils ne pussent divertir aucun des papiers dont ils seraient porteurs; ces papiers devraient être adressés à M. l'administrateur susdit, avec les procès verbaux d'arrestation. (Suivent les noms.)

La presse ayant signalé le 16, les mesures prises envers les prévenus d'avril, la circulaire suivante fut envoyée aux autorités :

18 juillet 1835.

« Par notification d'une dépêche du 15 de ce mois concernant la surveillance à exercer envers les étrangers qui pénètrent en Belgique, venant de France, j'ai l'honneur de vous mander qu'en cas d'arrestations d'individus dépourvus de passeports en due forme, il faudrait se borner à les tenir à la disposition de M. l'administrateur de la sûreté publi-

que, et que l'on ne devrait opérer la saisie des papiers dont ils pourraient être nantis, que pour autant que ces papiers donneraient lieu à la prévention d'un crime ou de lit quelconque.

— La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi du nommé J. Horemans, domicilié à Lierre, condamné par la cour d'assises de la province d'Anvers le 4 juin 1835, à la peine de mort, comme coupable de vol commis avec la réunion de circonstances aggravantes.

« La même cour a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'assises de la province de Liège, qui condamnait aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la flétrissure des lettres T. P., comme coupable de vol commis à l'aide d'effraction et d'escalade, le nommé J. J. Delessaert. La cassation de cet arrêt a eu lieu, parce qu'il n'a pas été procédé publiquement au tirage du jury, ce qui est une violation de l'article 395 du code d'instruction criminelle.

— On assure que M. Ferd. Meeus, gouverneur de la banque, (ancienne) se propose de se rendre incessamment à Paris, dans le but d'entrer en relations avec le gouvernement français, relativement à la formation d'une société anonyme, pour l'exécution d'un chemin de fer, qui partirait de Paris et aboutirait, par divers embranchemens, aux principales villes de la Belgique, notamment à Bruxelles.

On n'a, jusqu'à présent, que des données assez vagues sur la somme dont l'exécution de cette grande entreprise réclamerait l'emploi; mais on a lieu de croire qu'elle ne s'éleverait pas à moins de 70 à 80 millions.

Il paraît que déjà M. le gouverneur de la banque a soumis, à M. le ministre de l'intérieur, ses premières idées sur l'établissement de ce chemin et qu'il a lieu de penser que notre gouvernement verrait avec satisfaction, qu'une conception, de si haute importance, fut accueillie, en France, avec toute la faveur qu'elle mérite.

La Belgique apprécie maintenant la rapidité des moyens de transport que procurent les chemins de fer et l'immense utilité qui peut en résulter pour les relations commerciales, soit entre les différentes parties d'un même pays, soit de nation à nation; mais quelle est l'imagination qui pourrait mesurer, d'avance, l'étendue des résultats de communications régulières et de chaque jour, entre Paris et Bruxelles, entre la France et la Belgique, en huit ou dix heures?

LIEGE, LE 23 JUILLET.

La publication, dans notre journal, de quelques réflexions sur la conduite politique de M. Ernst a donné lieu à diverses conjectures sur la source de ces réflexions. Plusieurs feuilles de Bruxelles, sous le voile fort transparent de leurs allusions, ont attribué ceux de nos articles qui concernent M. le ministre de la justice, à l'influence, sinon à la plume, d'un ancien ministre, qui eut autrefois des relations avec nous. — Ces allusions des journaux de Bruxelles ont déjà été l'objet de nos dénégations. Il nous revient cependant que malgré cela plusieurs personnes persistent à croire que les articles en question viendraient de la source indiquée par ces mêmes journaux.

Nous croyons donc devoir déclarer encore une fois formellement, que cette supposition n'a pas le moindre fondement. La personne désignée n'a écrit, depuis la fin de 1830, une seule ligne dans le *Politique*, et n'exerce pas la plus légère influence sur la rédaction de ce journal, à la propriété duquel elle est même devenue complètement étrangère. Et nous ajouterons que si nous n'avions consulté que les convenances et probablement les désirs de notre ancien associé, nous aurions gardé un silence absolu sur le compte des personnes qui sont en ce moment à la tête de l'administration car nous avons quelquefois pressenti le parti qu'ils tiraient de notre langage les adversaires de l'ancien ministre. Mais nous n'avons pas cru que des considérations d'une nature toute personnelle pussent gêner l'allure d'un journal qui a pour la vérité au public, et qui s'est promis à lui-même de ne consulter jamais que ses convictions politiques et le sentiment de ses devoirs envers le pays.

L'Union reconnaît le déficit de 2,019,389 francs que nous avons signalé dans les revenus publics du premier semestre de l'année 1835, comparés aux revenus du semestre correspondant de l'année précédente. Ce journal dit aussi, qu'il a été frappé de la dissemblance des tableaux de 1835 et de 1834, le dernier de ces tableaux, chiffres qui auraient mis chacun à même de faire la comparaison des revenus publics pendant les deux périodes et de constater le déficit. « Mais, ajoute l'Union, nous n'avons attaché à cette omission aucune importance, encore moins avons-nous pu y voir, ajoute-t-elle, une supercherie, car, ainsi que le dit le *Politique* lui-même, il est évident que si le ministère ne faisait point remarquer la différence des recettes entre les deux semestres, on le ferait à sa place. » Cela serait très-vrai, si le ministre, depuis quelque temps, n'agissait point avec la plus incroyable légèreté, et en vérité de façon à compromettre même la réputation de prudence et de gravité de ses membres du ministère. Ainsi, pour citer deux exemples récents, le ministère fait donner dans le *Moniteur* un démenti au *Messenger de Gand*, à propos du nombre de déserteurs belges passés en Hollande; la feuille orangiste répond en produisant la liste nominative de ces déserteurs. Le même journal annonce que des ordres ont été donnés pour livrer au gouvernement français les prévenus d'avril dont l'évasion a été récemment signalée; nouveau démenti donné par le *Moniteur* (et, pour le dire en passant, donné en termes fort peu dignes), et voilà que le *Messenger de Gand* se met à reproduire aujourd'hui des pièces de nature à prouver que le gouvernement avait eu effectivement l'intention d'user envers les prévenus d'avril de mesures équivalentes à une véritable extradition! (V. Bruxelles.) Ce n'a été qu'après le cri d'alarme jeté par la presse que le ministère a modifié ses premières résolutions. — C'est là, on ne saurait en disconvenir, une conduite entachée, comme nous venons de le dire, de la plus incroyable légèreté. Nous reviendrons sur ce sujet.

Quant à la non publication des chiffres du premier semestre de 1834, l'*Emancipation* dit formellement qu'elle accuse l'intention de masquer ledéficit.

On nous prie d'annoncer à nos lecteurs que contre les prix décernés par la ville pour les courses de chevaux, il en sera offert un cinquième pour les amateurs de cette ville qui consistera dans un léjeûner en vermeil.

— Dans un de nos derniers articles sur l'industrie, nous avons dit que la fabrique de Seraing fournissait des machines pour l'établissement des bobelins à Paris, c'est une faute d'impression. C'est pour la première manufacture de glaces françaises, celle de *Saint-Gobin* que l'on travaille à Seraing.

— Les capitaux affluent vers l'industrie du chemin de fer. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les articles relatifs à de nouveaux projets placés sous la rubrique de Paris et de Bruxelles.

— Les Français ont éprouvé un échec à Alger. (V. Paris.)

— On lit ce qui suit dans la *Gazette de Spire* :

« Il paraît que des démarches ont été faites pour attirer la Belgique dans l'association douanière allemande. Quoique l'avantage qui en résulterait serait pour la plus grande partie le partage des provinces rhénanes prussiennes, nous nous réjouissons cependant beaucoup de cette adhésion, car la liberté commerciale fait toujours et partout un effet salutaire. Ceci serait pour la France, depuis l'adhésion récente de Bâle, un nouveau coup fort sensible, quoique bien mérité par son système pernicieux douanier, et ce coup, aussi bien sous le rapport matériel que moral, provoquerait son activité et peut-être contribuerait-il beaucoup à rendre possible un traité de commerce avec ce pays, sinon un traité final de douanes.

» L'aplanissement des difficultés avec la Suisse fait espérer qu'on pourra faire aussi un traité avec elle.

— Le roi de Prusse a ordonné la suppression de tous les couvens dans le duché de Posen; les moines qui s'y trouvent actuellement pourront néanmoins rester pendant trois ans, mais ensuite les revenus seront appliqués à l'amélioration de l'instruction publique.

— Un nouveau journal de littérature, des sciences et des arts va se publier à Anvers sous le titre : *Le Poligraphe belge*. Il paraîtra tous les quinze jours.

— Un journal allemand dit que le roi des Pays-Bas se trouvera aussi aux manœuvres de Kalisch.

— Le *Journal de La Haye* nie de la manière la plus formelle la prétendue arrestation en Espagne de sept à huit officiers hollandais; ainsi que toute coopération active de la Hollande en faveur de don Carlos.

— La *Gazette d'Augsbourg* dément la nouvelle donnée par les journaux français d'une conspiration en Russie contre la vie de l'empereur. C'est une des mille inventions des journaux qui ne cessent de supposer des faits et des révélations pour leur servir de texte à des commentaires ridicules sur la situation morale des pays étrangers.

— On lit dans le *Courrier Français* : « Le *Courrier belge* ne dit pas tous les embarras du roi de Hollande et de son gouvernement. Suivant des avis pris à la même source que ceux que nous avons publiés il y a huit jours, et qui se vérifient de reste, on forme plusieurs associations pour le refus des impôts considérés comme excessifs ou illégaux. Il paraît que dans une partie de la Noord-Holland, du Vriesland et du Drenthe, l'opposition prend un caractère d'audace et d'opiniâtreté auquel les gouvernans ne s'attendaient pas, et que dans les grandes villes du sud la bourgeoisie reste sourde aux avances du pouvoir royal qu'elle a long-temps soutenu. Guillaume, dont la fortune particulière est immense, fait tout pour s'assurer de la fidélité de l'armée; mais, quelle que soit l'opinion qu'on ait de cette armée, personne ne pense qu'elle irait contre la volonté connue de la nation, et ne doute que les manifestations du mécontentement populaire n'agissent sur la grande masse des soldats.

Une chose cependant effraie les patriotes hollandais, c'est l'intervention des forces prussiennes dans leurs affaires; intervention dont la menace a été sourdement murmurée, et à laquelle le prince d'Orange s'opposerait. C'est ce qui fait désirer à quelques uns une abdication du roi Guillaume en sa faveur. Du reste, les journaux de La Haye et d'Amsterdam, en dépit de l'oppression qui pèse sur eux, ont refusé, pour la plupart, en dernier lieu, de continuer la dénégation des secours fournis à don Carlos par le gouvernement. Peut être est-ce la nouvelle de l'arrestation en Espagne de sept ou huit officiers hollandais qui a motivé ce judicieux refus. »

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, la malveillance ayant répandu le bruit qu'il n'entrât plus dans mes intentions de donner des leçons de mon art, je viens vous prier de vouloir faire connaître qu'il n'en est rien, que ce bruit est mensonger, et que ma qualité de professeur au Conservatoire Royal de Musique de Liège n'a jamais mis empêchement à ce que je continue de me livrer à des occupations inhérentes à tout artiste musicien.

J'ose espérer que vous voudrez bien, dans l'intérêt de la vérité, insérer ces lignes dans votre journal.

Agréé; etc. A. WANSON, professeur de violon au Conservatoire Royal de musique de Liège.

Liège, le 23 juillet 1835.

Aux mêmes.

Je vous prie de bien vouloir par la voie de votre journal, rappeler à la régence, le réglemeut sur la divagation des chiens qu'elle ne fait ni publier et moins encore exécuter, et cela par une chaleur de 27 degrés. Il est vraiment honteux de voir le nombre de chiens parcourant les rues de la ville de Liège, par cette excessive chaleur, et alors surtout, que déjà plusieurs malheurs causés par des chiens enragés, ont été signalés dans différentes communes de la province (1). Agréé; etc. Un de vos abonnés.

ART DU MENUISIER.

Fidèle à sa promesse M. Avanzo vient de publier la 2^e livraison de l'ouvrage de M. Martin Poncelet, sur *l'art de tracer la menuiserie et les pièces mécaniques*.

Cette livraison contient le tracé des assemblages en fausse-coupe, et généralement tout ce qu'il y a de plus difficile pour tracer la menuiserie d'église.

(1) Notre correspondant est dans l'erreur, le réglemeut a été rappelé par la régence, et l'affiche nous a été envoyée samedi dernier.

Elle contient, comme la première, 8 planches gravées avec soin.

Les explications qui accompagnent ces planches se font toujours remarquer par beaucoup de précision et de clarté.

L'affection de M. Poncelet pour ses élèves, le porte à ne rien négliger de ce qui peut contribuer à leur bien-être; non-seulement il leur apprend à tracer une pièce de menuiserie, mais il entre encore dans les détails les plus minutieux sur la position que doit prendre l'ouvrier devant son établi; sur l'espèce de bois à employer pour la confection des outils, la manière de les réparer, de les entretenir en bon état.

Ces conseils n'eussent pas été complets, si l'auteur n'y eut ajouté quelques préceptes de conduite; aussi les engage-t-il à ne pas perdre de tems; à éviter les excès dans la boire; il signale les inconvéniens qui peuvent naître pour eux, de l'usage immodéré du tabac et du genièvre, et il finit par une réflexion si juste que je ne puis m'empêcher de la rapporter ici : *il est plus facile d'éviter les mauvaises habitudes que de s'en corriger*.

MM. les Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens de Liège sont avertis que la discussion du réglemeut pour la caisse de prévoyance aura lieu vendredi 24 juillet à 5 1/2 heures du soir, à l'Université.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 22 juillet.

Naissances : 3 filles.

Décès : 2 filles, 1 homme, savoir : Frederic Smal, conducteur à la 4^{ème} compagnie 3^e section d'ambulance, en garnison en cette ville.

DIRECTION PROVINCIALE DU TRESOR.

INTÉRÊTS DE CAUTIONNEMENS.

Le directeur du trésor à Liège, informe les intéressés, que le paiement des intérêts de cautionnemens, est OUVERT A SON BUREAU, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

Pensions de la caisse de retraite des employés du ministère des finances.

Le directeur du trésor à Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions de la caisse de retraite, est OUVERT A SON BUREAU, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)

A L'OCCASION DE LA FÊTE,

Dimanche, 26 JUILLET; HARMONIE à six heures, BAL à 8 1/2.

Lundi 27; HARMONIE à six heures; à neuf, FEU D'ARTIFICE de la composition de Ruggieri, artificier de la Société.

Jeudi 30, HARMONIE à six heures, suivi d'une tombola; il y aura 16 lots heureux, d'une valeur totale de 800 fr., et de plus 16 lots malheureux.

Dès dimanche, des billets pour la tombola au prix de 50 centimes seront à la disposition des secrétaires chez le concierge de la société.

Il n'en sera plus distribué jeudi après 7 heures. 966

BAL AU PETIT SANS-SOUCI, SUR AVROY,

Dimanche et lundi, 26 et 27 courant.

MARDI 28, CONCERT vocal et instrumental, suivi d'une PARTIE de DANSE. 969

Extrait prescrit par l'art. 872 du code de procédure civile.

Par jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le quinze juillet mil huit cent trente cinq, enregistré le surlendemain, Marguerite Gerardine CHANTRAINE, marchande, demeurant à Liège, rue St-Séverin, n^o 698, épouse du sieur Gilles LELARGE, fabricant-chapeelier, demeurant audit Liège, a été séparée de biens d'avec ce dernier.

Pour extrait conforme, BERTRAND. 970

ESTURGEONS à 33 cents la livre chez PERET, rue Ste Ursule.

HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursule.

F. HARDY, rue du Stockis, a reçu des HARENGS nouveaux,

et de pa-

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1793,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux énéades que lui donnait la société

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN DENTISTE, prévient le public qu'il a TRANSFERÉ son DOMICILE, rue Saint-Hubert, n° 594.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

W. MOTTET, tailleur, demeurant ci devant place St. Paul a l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son DOMICILE rue des GARMES, n° 424.
Le même demande DEUX BONS OUVRIERS TAILLEURS D'HABITS.

VENTE

En conformité de la loi du 12 juin 1816.

MARDI 28 JUILLET 1835, à neuf heures du matin, par devant M. le juge de paix du canton de Hollogne aux Pierres, au lieu ordinaire de ses séances, près de l'église, audit Hollogne aux Pierres, il sera, par le ministère de M. DELBOUILLE, notaire à Liège, procédé à la VENTE aux enchères de deux MAISONS avec cour, grange, écuries, fournil et environ 98 perches 80 aunes de jardin et prairies; plus une terre de 63 perches: le tout formant un ensemble, situé à Hollogne aux Pierres, lieu dit à la Valise, appartenant aux successions de Gérard Joseph Riga et de son épouse, sur la mise à prix d'onze mille francs, en sus des rentes suivantes: 1° une de 24 francs 31 centimes; 2° une de 42 francs 54 c.; 3° les 2/3 d'une de 12 frs. 45 c.; 4° et les 2/3 d'une d'un muid épeautre.

S'adresser, pour avoir connaissance des conditions de la vente, audit notaire, dépositaire des titres de propriété.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

On fait savoir que par procès-verbal reçu le 21 du courant par M. R. GILON, notaire à Seraing-sur-Meuse, la MAISON appartenant à la veuve et aux enfants de Jean Delhez, avec les bâtiments, cour et jardin y contigus, situés audit Seraing, ont été adjugés moyennant 7000 francs, et que conformément aux conditions de cette vente, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 1^{er} août prochain, surenchérir d'un 10^e le prix d'adjudication en faisant la déclaration audit notaire.

À SURENCHÉRIR, collectivement ou partiellement et jusqu'inclus le 29 juillet 1835 :

- A. Trois portions de TERRE, formées d'une seule pièce, située au bois de Breux, commune de Grivegnée, entre la grand'routte et la ferme, dite l'Empereur.
 - Ces trois portions ayant une contenance respective de 98 perches 30 aunes (un bonnier 2 verges grandes 13 1/3 petites), et été adjugées, savoir :
 - La première pour 4850
 - La seconde pour 4800
 - Et la troisième pour 5350 - B. Une PIÈCE de TERRE, au Sart, même commune, d'une superficie d'un bonnier 79 perches 15 aunes (2 b. 1 v. gr. 2 pet.), adjugée pour 4300
 - C. Une idem de 93 perches 50 aunes (1 bon. 1 v. grande 9 pet.), aussi située au Sart, adjugée au prix de 2600
- La surenchère ne peut être au-dessous d'un 20^e et doit résulter d'une déclaration, à faire devant le notaire SERVAIS, à Liège.

A VENDRE ;

La MAISON, enseignée du Prince de Liège, au bois de Breux, commune de Grivegnée, au bord de la route, avec cour, étable, écurie, grange, potager et verger; le tout contigu; et un grand bâtiment, avec cour, etc., situé à Liège, rue en Châtre.

S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 968

La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra à la salle de ses séances, en adjudication publique au rabais sur simples soumissions cachetées.

Le mercredi 26 août 1835, à 3 heures de relevée, la fourniture :

1° de 5608 mètres de TOILE BLANCHE de 1 mètre 15 centimètres de largeur; 2° de 262 mètres de TOILE BLANCHE plus fine de la même largeur; 3° de 1142 mètres de TOILE BLANCHE de 98 centimètres de largeur; 4° de 426 mètres de TOILE GRISE de 1 mètre 15 centimètres de largeur; 5° de 35 PIÈCES de TOILE de COUTIL pour lits; 6° et finalement de 350 TROUSSEAUX DE LAYETTES.

Chacun de ces six articles formera un lot.

Et le mercredi 2 septembre 1835, à 3 heures de relevée, la fourniture :

1° de 105 mètres de DRAP mêlé ordinaire dit poivre et sel, de 1 mètre 40 centimètres de largeur; 2° de 956 mètres de TRICOT bleu foncé, de 70 centimètres de largeur; 3° de 493 mètres de SERGE fine, bleu foncé, de 1 mètre 8 centimètres de largeur; 4° de 60 mètres de SERGE fine noire, de 1 mètre 8 centimètres de largeur; 5° de 55 COUVERTURES de laine blanche du poids de 2 1/2 kilogrammes; 6° de 538 MOUCHOIRS de col dont 208 pour femme et 330 pour homme; 7° et finalement de 460 MOUCHOIRS de poche.

Chacun des sept articles ci-dessus formera un lot.

Les cahiers des charges et les échantillons sont à voir tous les jours, de neuf heures à midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on doit déposer les soumissions au plus tard le jour de l'adjudication avant midi.

VENTE DE VINS.

SAMEDI 25 JUILLET, à 3 heures de relevée, Maître PARMENTIER, notaire, VENDRA publiquement dans les magasins de la maison n° 309, près la porte Vivegnis, à Liège :

Plusieurs pièces de vin de Bordeaux, plus 250 bouteilles de Madère, 250 de Muscat et 200 de Médoc. 958

VENTE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION DE BIENS RURAUX, SITUÉS DANS LA COMMUNE DE FORÉT.

LUNDI 10 AOUT 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M. LAMBINON, notaire à Liège, en son étude, sise près de l'Hôtel de Ville, n° 1002, à la VENTE publique et au plus offrant des IMMEUBLES dont la désignation suit :

1^{er} Lot. — Une MAISON composée de quatre pièces au rez de chaussée, deux étages, grange, fournil, étable, cour et environ quatre verges grandes de jardin et prairie y contigus, situés dans les Fonds de Forêt.

Ces immeubles par leur situation dans un site très agréable conviendraient fort bien pour une maison de campagne.

2^e Lot. — Une pièce de TERRE et PRE contenant un bonnier, tenant à MM. Philippe Grisard, François Anson et autres.

3^e Lot. — Une PRAIRIE de la contenance de 28 verges grandes appelée Bouderie, tenant à M. le baron de Thiriart et autres.

4^e Lot. — Une pièce de TERRE contenant 10 verges grandes, appelée Vies Heid, joignant à Pierre Prayon et autres.

Les immeubles formant ces quatre lots sont situés dans les fonds de forêt et tenus en location par Henri Frisée, à qui l'on peut s'adresser pour les voir.

5^e Lot. — UNE PETITE MAISON, avec cinq verges grandes de verger y contigu, situés au dit lieu des fonds de forêt, occupée par Legard.

6^e Lot. — UNE MAISON, écurie, étable et environ deux verges grandes de jardin y attenantes, sis au même endroit, occupée par Philippe Pirard.

7^e Lot. — QUINZE VERGES GRANDES de bois taillis bons à en faire la coupe, contenant plusieurs gros chênes, hêtres et frênes, située en lieu dit Vies Heid, tenant M. Dieudonné Ancion et autres.

Ces différents lots: après avoir été ainsi adjugés séparément, seront réunis soit par plusieurs lots, soit en masse au gré des amateurs.

S'adresser au notaire LAMBINON, dépositaire des titres de propriété, pour connaître les conditions. 946

VENTE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ.

Le VENDREDI 31 JUILLET 1835, à 2 heures de relevée, MM. les enfants et Gendre de feu Gaspar François Woods, en son vivant propriétaire à Soumagne, feront VENDRE au plus offrant, par le ministère du notaire DELIÈGE, en son étude à Fléron.

Une fort BELLE MAISON, construite en briques, couverte d'ardoise et de chaume, bâtie à la moderne, propre à un quartier de maître, avec cour dans laquelle se trouve un puits alimenté par une source intarissable, grange, fournil, 3 caves, de belles et spacieuses écuries et étables dont l'une peut contenir 14 vaches, jardin et étang.

Une autre belle maison, bâtie en pierres et briques, couverte en chaume, consistant en une superbe habitation pour le fermier, avec puits, caves, grange, fournil, cour, écuries et jardin.

Avec 19 bonniers métriques 69 perches carrées (22 bonniers et demi ancienne mesure) de prairie, d'une seule pièce, seulement séparée par un chemin et des bonnes hayes qui en forment les 14 clos qui suivent :

1° Un verger de 3 bonniers 52 perches 20 aunes, servant d'assise; 2° un autre verger servant aussi d'assise, mesurant 3 bonniers 34 perches 23 aunes; 3° une pièce d'un bonnier 49 perches; 4° une autre de 2 bonniers 9 perches; 5° une autre d'un bonnier 49 perches; 6° une autre d'un bonnier 41 perches; 7° une autre de 2 bonniers 42 perches; 8° une autre de 80 perches; 9° une autre d'un bonnier 42 perches; 10° une autre d'un bonnier 53 perches, et 11° une pièce d'un bonnier 8 perches.

Cette belle propriété est située près du village de Soumagne. Elle joint à la cure dudit lieu. Elle est occupée par les propriétaires et le fermier Gérard. Elle jouit d'un accès très-facile pour arriver avec voitures, cabriolet, etc., à la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle, les vergers sont bien arborés, il se trouve dans toutes les pièces de fonds des étangs et même des ruisseaux intarissables. 743

On demande UNE SERVANTE, rue Féronstrée, n° 787

Une SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter rue Basse-Chaussée, n° 644 bis.

A LOUER POUR LE 15 MARS 1836

Dans la commune de la Gleixhe, à trois lieues de Liège, canton de Hollogne aux Pierres, premier district de la province de Liège.

1° Un MOULIN à farine, mû par l'eau qui ne manque jamais, avec 9 bonniers de jardin, prairies, verger et terrain labourables. Il y a à ce moulin trois meules, une pour le blé, une pour le seigle, la troisième meule est une pour perler l'orge et l'épeautre. Il y a aussi une batterie chanvre. Ce Moulin est neuf, n'étant bâti que depuis deux années; tous les bâtiments sont couverts en ardoises.

2° Une FERME de quinze bonniers de terres et prairies dont les bâtiments sont neufs et presque tous couverts en ardoises.

3° Une autre FERME de quatre vingt cinq bonniers de terrain labourables, jardins, vergers et prairies; la moitié des bâtiments est couverte en ardoises.

S'adresser au château de Hautepeppe, situé dans ladite commune de la Gleixhe.

COMMERCE.

Fonds anglais du 20 juillet. — Cons., 99 3/8 belges, 100 Holl. 54 5/8. Port. 90 1/2. Esp. cortés, 49 1/2, le 10 3/4. Diff. 00 0/0. Brésil. 00.

Bourse de Paris, du 21 juillet. — Rentes, 5 1/2, fin cour., 109 1/2. — Rentes, 3 p. c. 79 1/2, fin cour., 70. — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 3/5, fin cour., 97 3/5. — Emprunt Guebhard, 44 0/0, fin cour., 00. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 41 7/8, fin cour., 00. — Trois p. c., 26 3/4, fin cour., 00; différée, 17 0/0. — Cortés, 40 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 0/0. — Grec, 000. — Emp. belge, 101 1/4, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 101 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 413 1/2. — Coup. cortés, 23 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 21 juillet. — Dette active 55 9/16. Dito, 5 1/2, 101 1/2 0000. — Dito Différée, 1 43 6/16. — Bill. de chance 2 1/2 7/8. — Syndi. d'amor. 94 1/2. — Dito 3 1/2 0/0, 79 3/4 000. — Contrib. de guerre, 0 0/0. — Bill. de la ville de 6 1/2, 000 0/0. — Société de comm. 108 3/4 00. — Act. et comp. 104 1/4. — Dito 1828 et 1829, 104 3/8. — C. H. 1831, 1833 99 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 70 5/16. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 0/0. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Danm. à Lond., 0 0/0. — Rente franç. 79 1/4. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0. — Dito d'Amst., 40 1/2. — Dito à Lond., 3 1/2, 26 1/8 000. — Dito à Paris, 00. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 15 1/6. — Bons cortés à Lond. 36 3/16 000. — Coupons des coup. 0000. — Vienne actions de la banque, 0000. — Métallique, 99 3/8. — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 00. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 86 0/0. — Grecs. — Lots Prussiens 105 1/2.

Bourse d'Anvers du 22 juillet.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	518 1/2 perte	P	
Londres.	12 13 3/4	12 07 1/2	
Paris.	47 5/16	A 47 0/100	46 7/8
Francfort.	35 7/8		35 9/16
Hambourg.	35 5/16	P 35 1/8	35 0/0

Escompte 4 1/2.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0. — Idem différée, 43 1/2 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 1/2 0/0 A. — Idem de 12 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande, l'active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem perp. Amsterdam, 7/8 à 41 1/8. — Idem diff., 17 1/2.

Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols qui tendaient à la baisse au commencement de la bourse ont bientôt repris, et restent demeurés après la cote, surtout les cortés pour lesquels il y a eu un coup d'acheteurs à 37 7/8 quoiqu'ils aient été faits avec hausse à 36 3/4.

Perpétuelles, 41 3/8 A. — Cortés 37 7/8 A. — Coup. dito 000 0/0. — Dette différée, 17 5/8 A. — Oblig. A. 00 0/0. — Primes à un m. dont 1: Perpétuelles 42 3/4 A. — Cortés 40 dont 1 1/2 A. Dette diff. 18 1/4 dont 1 A.

MARCHANDISES. — Venit par contrat privé.

200 Balles café Sumatra, à 31 cents, consom.

400 Balles café Laguyara, à 38 cents, consom.

4300 Caisses sucre Havane blond, de florins 20 1/4 à 21 entrepôt.

Arrivages au port d'Anvers, du 22 juillet.

Le koff hanovrien Cérés, c. Bonting, v. d'Emden, café et bois de teinture.

Le brick américain Poultney, c. Mouah, v. de Montevideo, de cornes, 3500 cuirs et laines.

Bourse de Bruxelles, du 22 juillet. — Belgique: Dette 54 1/4 0/0. Emprunt de 48 mill., 100 7/8 et P. — Actions de société générale (5) 835 0/0 P. Société de comm. de cette ville 117 0/0 A. Banque de Belgique (5) 113 3/4 A. Hollande: l'active, 55 0/0 A. — Espagne. Guebhard, 41 1/4 P. 00. — Paris 3 p. c. 1/2, 00 0/0. Cortés à Londres, 00 0/0 000 A. — Différée, 17 0/0 0/0.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.